



HAL
open science

Sclérodermie et exposition à la silice dans la viticulture : à propos d'un cas

Laurence Perret, Stéphanie Moisan, Fabienne Boissel, Pierre Rucay, Bruno Ripault, Gilles Berrut, Christian Lavigne, Dominique Penneau-Fontbonne, Yves Roquelaure

► To cite this version:

Laurence Perret, Stéphanie Moisan, Fabienne Boissel, Pierre Rucay, Bruno Ripault, et al.. Sclérodermie et exposition à la silice dans la viticulture : à propos d'un cas. 30ème Congrès national de médecine et santé au travail, Jun 2008, Tours, France. hal-02937942

HAL Id: hal-02937942

<https://hal.science/hal-02937942>

Submitted on 14 Sep 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SCLÉRODERMIE ET EXPOSITION À LA SILICE DANS LA VITICULTURE : À PROPOS D'UN CAS



Laurence PERRET¹⁻², Stéphanie MOISAN¹⁻², Fabienne BOISSEL³, Pierre RUCAY¹⁻², Bruno RIPAULT¹⁻², Gilles BERRUT⁴, Christian LAVIGNE⁴, Dominique PENNEAU-FONTBONNE¹⁻², Yves ROQUELAURE²

1 : Service de Santé au Travail – C.H.U. – 49933 ANGERS cedex 9 (StMoisan@chu-angers.fr)

2 : Laboratoire d'Ergonomie et d'Épidémiologie en Santé au Travail – Unité associée InVS – U.F.R. Médecine – 49045 ANGERS (YvRoquelaure@chu-angers.fr)

3 : Service de Santé au Travail – M.S.A. – 3 rue Charles Lacretelle – 49070 BEAUCOUZE

4 : Service de Médecine Interne – C.H.U. – 49933 ANGERS cedex 9

Introduction

La sclérodémie systémique est une affection chronique et sévère d'étiologie encore mal connue. Plusieurs facteurs environnementaux sont incriminés au premier rang desquels la silice cristalline. L'inhalation de poussières contenant de la silice cristalline d'origine minérale est connue depuis longtemps comme étant pathogène mais les terres de diatomées, roches sédimentaires siliceuses d'origine organiques, le sont moins.

Méthodologie

Nous rapportons ici une exposition à la silice par utilisation de terres de diatomées dans une exploitation viticole ayant entraîné un cas de sclérodémie systémique cutanée limitée (ou Calcinose, Raynaud, motilité oEsophagienne, Sclérodactylie, Téliangiectasies, syndrome). Cet exploitant âgé de 57 ans présente cliniquement trois items nécessaires au diagnostic (Raynaud, sclérodactylie, télangiectasies). Son activité consiste notamment à réaliser la filtration des vins, étape centrale du processus d'élaboration.



diatomée, coque siliceuse bivalve



sclérodactylie

Résultats

- Sur le plan médico-légal, la pathologie de cet exploitant viticole peut être reconnue comme maladie professionnelle (Tableau 22 du régime agricole).
- L'étude de poste a permis de reconstituer les différentes phases de travail à risque, même si l'étude métrologique n'a pas pu aboutir. Elle a également permis de soulever le problème de l'absence de suivi médical jusqu'à récemment des travailleurs non salariés, chefs d'exploitation agricole, exclus donc du système de prévention d'un point de vue individuel.

Discussion

La démarche de prévention a consisté à informer et aider à identifier le danger. Des moyens de prévention organisationnels, techniques ainsi que des moyens de protection collective et individuelle ont été proposés mais leur mise en place s'est avérée difficile dans le contexte d'une petite entreprise



Exposition lors de la phase d'alluvionnage continu nécessitant l'alimentation au pichet de la cuve en terres de diatomées



Conclusion

- ✓ La sclérodémie systémique est parfois de diagnostic difficile lorsqu'elle est au stade de syndrome de Raynaud pré-sclérodémique (ou stade 1 à la capillaroscopie).
- ✓ L'exposition à la silice via les terres de diatomées et le lien avec la sclérodémie sont souvent méconnus. Le rôle du médecin du travail sur le terrain est primordial pour aider l'employeur à définir les risques dans son entreprise, et à lui faire prendre conscience de la nécessité de moyens de prévention adaptés pour ses salariés et lui-même.
- ✓ Une réflexion est à entamer sur le maintien hors champ de la médecine du travail d'une partie des chefs d'exploitation, limitant alors le dialogue entre le médecin du travail et l'employeur ainsi que la mise en place d'une politique de prévention collective efficace.